



AMBASSADE DU SENEGAL AUX PAYS-BAS

Laan van Meerdervoort 22, 2517 AK, 'S-Gravenhage

Tel : (+31) 070 216 28 08

Fax : (+31) 070 216 22 86

Email : ambassadesenegal@ziggo.nl

**Déclaration de Son Excellence Madame Ramatoulaye BA FAYE, Ambassadeur,
Représentant Permanent du Sénégal auprès de l'OIAC, à la trentième (30ème) Session de la
Conférence des États Parties à la
Convention sur l'Interdiction des Armes Chimiques
La Haye, 24–27 novembre 2025**

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur général,
Excellences,
Distingués Délégués,
Mesdames et Messieurs,

Le Sénégal s'associe aux déclarations prononcées par le Coordinateur du **Groupe africain**, Son Excellence Monsieur Vusimuzi Madonsela, Ambassadeur de la République d'Afrique du Sud, ainsi qu'à celle du **Mouvement des pays non alignés et de la Chine**. Permettez-moi d'y ajouter quelques éléments à titre national.

Monsieur le Président,

Le Sénégal réaffirme avec la plus grande fermeté sa **condamnation absolue de l'emploi d'armes chimiques, par quiconque, où que ce soit et en toutes circonstances**. Aucune justification ne saurait être invoquée pour l'usage de telles armes, dont l'interdiction constitue un pilier fondamental du droit international humanitaire et du système multilatéral de désarmement.

Notre pays réitère son attachement indéfectible à la **mise en œuvre intégrale, équilibrée et universelle** de la Convention, et appelle tous les États qui ne l'ont pas encore fait à y adhérer sans délai ni condition.

Nous saluons les **progrès enregistrés dans la destruction des armes chimiques en Syrie**, à la suite du changement de contexte politique intervenu en 2024, et encourageons la poursuite d'un dialogue technique, constructif et transparent entre la République arabe syrienne et le Secrétariat technique, sous la supervision des organes directeurs de l'OIAC.

Monsieur le Président,

Le Sénégal se félicite de la dynamique nouvelle impulsée par la **sixième phase du Programme pour l'Afrique**, ainsi que du processus inclusif de consultation lancé pour la **conception de la septième phase**, prévue en 2026. Ce Programme demeure un **outil essentiel de solidarité et de renforcement des capacités africaines** en matière de sécurité chimique, de législation nationale, et de promotion des utilisations pacifiques de la chimie.

Nous souhaitons également souligner l'importance du partenariat renforcé entre l'OIAC et la Commission de l'Union africaine, à la lumière du Mémorandum d'entente liant les deux institutions et des cycles de consultations tenus en 2024 et 2025, afin de contribuer de manière déterminante à la domestication de la Convention sur le continent, à la prévention du terrorisme chimique, ainsi qu'à l'intégration des priorités africaines dans la planification stratégique de l'Organisation.

Monsieur le Président,

Ma délégation réaffirme son attachement au **principe d'une représentation géographique équitable** et d'une **égalité de genre effective** au sein du Secrétariat technique, exprime sa **satisfaction quant à la désignation du nouveau Directeur général de l'OIAC Son Excellence Madame Sabrina Dellafior Matter**, et rend hommage au Directeur général sortant, **Son Excellence Monsieur Fernando Arias**, pour son engagement constant, son professionnalisme et son sens du devoir tout au long de ses mandats.

Monsieur le Président,

Le Sénégal salue le travail du **Groupe de travail à composition non limitée sur le terrorisme**, dirigé par l'Ambassadeur Madonsela, ainsi que les progrès du projet **CHEMEX AFRICA II**, contribuant à renforcer les capacités régionales de réponse face aux menaces d'acteurs non étatiques.

Notre pays attire l'attention sur la **nécessité d'encadrer les technologies émergentes**, en particulier **l'intelligence artificielle (IA)**, les **nanotechnologies** et les **systèmes autonomes**, dont les dérives potentielles pourraient affecter la sécurité chimique mondiale. Nous saluons à ce titre la **Conférence mondiale sur le rôle de l'IA dans la mise en œuvre de la Convention**, organisée conjointement par le Maroc et le Secrétariat technique en 2024, ainsi que l'atelier de Shanghai de juin 2025.

Monsieur le Président,

Le Sénégal rappelle que la **promotion de la coopération internationale et des usages pacifiques** demeure au cœur de la Convention. À ce titre, notre pays appuie la pleine mise en œuvre de l'**Article XI**, notamment les programmes relatifs à la **gestion intégrée des produits chimiques**, à **l'amélioration des capacités analytiques**, et à la **diffusion des connaissances scientifiques** pour le développement durable.

Ma délégation encourage également une meilleure articulation entre la **chimie durable**, la **protection de l'environnement**, et les **objectifs de développement durable** des Nations Unies, notamment en matière de santé, d'éducation scientifique et de prévention des risques industriels.

Le Sénégal exhorte les États Parties à **préserver la nature technique, inclusive et consensuelle** de l'OIAC, gage de son efficacité et de sa crédibilité. Dans un contexte international marqué par des tensions multiples, notre Organisation doit demeurer un **modèle de multilatéralisme apaisé**, fondé sur la transparence, le respect mutuel et la coopération constructive.

Avant de conclure, le Sénégal renouvelle sa **pleine confiance au nouveau Directeur général** et à l'ensemble du Secrétariat technique, pour la poursuite du mandat de la Convention dans un esprit d'efficacité, d'équité et de continuité institutionnelle.

Je demande que cette déclaration soit publiée comme **document officiel de la 30^e Conférence des États Parties**.

Je vous remercie de votre aimable attention.